



PLAN D'ACCESSIBILITÉ



**SYSTÈMES DANFREIGHT INC.
2023-2026**

Résumé

C'est face au manque de services de transport sur le corridor reliant la Californie à Montréal que Daniel Bérard a fondé Danfreight Systèmes Inc. en 1998. Fort d'une expérience en tant que chauffeur longue distance et d'une connaissance approfondie du milieu agroalimentaire, il a choisi de relever le défi de combler ce besoin et d'offrir un service unique à ses clients. Grâce à son expertise, il a su faire croître son entreprise au fil des années, qui dispose maintenant d'une impressionnante flotte de camions et de remorques. Notre unique terminal est situé à Joliette.

Pour élaborer ce plan, nous avons pris en compte sept aspects de notre entreprise afin d'analyser comment nous pourrions la rendre plus accessible. Ces aspects sont les suivants :

1. L'emploi
2. L'environnement bâti (bâtiments)
3. Les technologies de l'information et des communications (TIC)
4. Les communications, en dehors des technologies de l'information et des communications
5. L'acquisition de biens, de services et d'installations
6. La conception et la fourniture de programmes et de services
7. Le transport

Notre plan

Au cours des trois prochaines années, nous réaliserons les actions suivantes :

- Simplifier et garantir la confidentialité du processus de divulgation d'un handicap pour les membres du personnel.
- Lancer une campagne de sensibilisation à l'accessibilité pour tout le personnel.
- Collaborer avec des agences locales pour augmenter le nombre de recrutements de personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser l'équipe de recrutement pour améliorer l'embauche et l'intégration des personnes ciblées.
- Accroître notre visibilité et notre ouverture en termes d'accessibilité à travers nos réseaux et offres d'emploi.
- Renforcer la formation des gestionnaires sur les incapacités et les accommodements.
- Mettre à jour notre énoncé sur l'équité et l'inclure dans toutes les offres d'emploi.
- Actualiser nos plans d'évacuation d'urgence avec des instructions claires pour les personnes handicapées.
- Veiller à ce que l'environnement de travail encourage les principes d'accessibilité et favorise l'inclusion.

-
- Offrir une formation sur l'accessibilité numérique aux membres du personnel travaillant avec les technologies.
 - Publier autant que possible les documents destinés au public dans des formats accessibles.
 - Reconcevoir notre site internet pour qu'il soit le plus accessible possible.
 - Réviser les messages publics pour qu'ils ciblent également les personnes handicapées.
 - Évaluer nos lignes directrices et processus existants en matière d'accommodations pour le personnel handicapé, et apporter des améliorations lorsque cela est possible.
 - Se renseigner sur la manière d'intégrer l'accessibilité lors de l'acquisition de biens, de services et d'installations.
 - Rechercher des opportunités pour inclure les personnes handicapées dans les futures campagnes publicitaires.
 - Intégrer une section sur notre site internet dédiée à notre plan d'accessibilité, pour qu'il soit disponible à tous.

Table des matières

1	Généralités.....	5
1.1	Énoncé d’engagement	5
1.2	Consultation	5
1.3	Coordonnée et processus de soumission de commentaires.....	5
1.4	Autres formats.....	6
1.5	Définitions	6
2	Secteurs décrits dans le cadre de l’article 5 de la Loi canadienne sur l’accessibilité	7
2.1	emploi.....	7
2.2	Environnement bâti	7
2.3	Technologies de l’information et des communications (TIC)	8
2.4	communications autres que les tic.....	9
2.5	Acquisition de biens, services et installations	9
2.6	conception et fourniture de programmes et de services	9
2.7	transport.....	10
3	CONCLUSION	10

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 ÉNONCÉ D'ENGAGEMENT

Notre compagnie, Systèmes Danfreight, est très heureuse de partager son premier plan d'accessibilité avec le public. Nous reconnaissons l'importance de créer un milieu de travail sain, inclusif et accessible à tous. Notre culture d'entreprise valorise l'équité et le bien-être de chacun, qu'il soit employé ou non. Nous savons que les personnes handicapées possèdent une expertise précieuse en matière d'accessibilité. C'est pourquoi nous nous engageons à écouter leurs commentaires pour nous aider à atteindre les objectifs définis dans ce plan.

1.2 CONSULTATION

Pour élaborer notre plan d'accessibilité, nous avons sollicité la participation de nos employés par le biais d'un sondage sur une base volontaire. Les employés, qu'ils soient en situation de handicap ou non, ont partagé leurs avis sur les obstacles présents chez Systèmes Danfreight. Ce sondage a été envoyé par courriel, et les participants ont eu la possibilité d'indiquer leur nom à la fin s'ils souhaitaient poursuivre les échanges avec nous concernant l'accessibilité.

1.3 COORDONNÉE ET PROCESSUS DE SOUMISSION DE COMMENTAIRES

Dans une optique d'amélioration continue de nos politiques et procédures en matière d'accessibilité, nous nous engageons également à recueillir toute rétroaction de nos clients, visiteurs et employés concernant leurs expériences. Nous accueillons avec plaisir toute rétroaction sur le présent plan d'accessibilité.

Notre processus de rétroaction est simple et efficace. Vous pouvez envoyer vos commentaires à notre équipe des ressources humaines, de manière anonyme ou non, en utilisant l'un des moyens de communication suivants :

MOYEN DE COMMUNICATION	COMMENT NOUS JOINDRE
Formulaire en ligne	https://fr.surveymonkey.com/r/XFKLFSC
Courriel	rh@groupeconnexion.ca
Adresse postale	1400 chemin Lasalle, Joliette (Québec) J6E 0L8
Téléphone	450-960-5287 (sans-frais) 1 800 730-6190 poste 287

Si vous préférez soumettre vos commentaires de manière anonyme, vous pouvez utiliser le lien ci-dessous qui ne collectera aucune information personnelle identifiable

<https://fr.surveymonkey.com/r/planaccessible>

Nous confirmerons la réception de vos commentaires. Nous ne répondrons pas aux commentaires soumis anonymement (sans nom ou coordonnées). Nous conserverons une copie de tous les commentaires et améliorations proposées à un emplacement centralisé pendant au moins sept ans. Nous créerons des rapports sur les commentaires reçus dans nos processus périodiques et utiliserons les commentaires dans le développement de futurs plans d'accessibilité.

1.4 AUTRES FORMATS

Vous pouvez demander à recevoir ce plan ainsi qu'une description de notre processus de soumission de commentaires dans d'autres formats. Pour ce faire, utilisez les coordonnées qui suivent :

Département des ressources humaines

Par courriel : rh@groupeconnexion.ca

Par téléphone : 450-960-5287

Par la poste : 1400 chemin Lasalle, Joliette (Québec) H6E 0L8

Une version numérique de ce plan compatible avec les technologies d'assistance est disponible sur notre site Web : <https://www.danfreight.com>

Nous répondrons à ces demandes le plus rapidement possible. Pour chacun des formats demandés, Systèmes Danfreight s'engage à les rendre disponibles après un délai de traitement de quelques jours :

- Impression : dans les 15 jours suivant la demande initiale.
- Gros caractères (police plus grosse) : dans les 15 jours suivant la demande initiale.
- Braille (système présentant des points en relief lisible par les personnes aveugles ou malvoyantes en utilisant les doigts) : dans les 45 jours suivant la demande initiale.
- Audio (enregistrement d'une personne faisant la lecture du texte à voix haute) : dans les 45 jours suivant la demande initiale.

1.5 DÉFINITIONS

- **Handicap:** « Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société. »¹

¹ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/canada-accessible/loi-resume.html>

- **Obstacle:** « Tout élément—notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique—qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles. »²
- **Inclusion :** « Fait de tenir compte de la diversité des identités, des habiletés, des antécédents, des cultures, des aptitudes, des expériences et des points de vue, de les valoriser et de les mettre à profit, dans le respect des droits de la personne. »³

2. SECTEURS DÉCRITS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 5 DE LA LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ

2.1 EMPLOI

Pendant l'élaboration de ce plan d'accessibilité, nous avons constaté que les niveaux de connaissances des gens à propos de l'accessibilité et des handicaps étaient très variés. Pour réaliser les objectifs indiqués dans le présent plan, nous sommes conscients que notre personnel doit partager une compréhension commune des sujets en question.

- D'ici le mois de juin 2026, nous entamerons des démarches pour collaborer avec des agences locales pour embaucher des personnes en situation de handicap;
- D'ici le mois de juin 2026, nous sensibiliserons l'équipe de recrutement afin d'accroître les efforts d'embauche et d'intégration de personnes handicapées;
- D'ici le mois de juin 2026, nous améliorerons notre visibilité et notre ouverture en termes d'accessibilité via nos réseaux et offres d'emplois;
- D'ici le mois de juin 2026, la compagnie offrira de la formation aux gestionnaires actuels et futurs sur les pratiques d'accessibilité y compris notre devoir d'accommodement;
- D'ici le mois de juin 2026, nous réviserons les politiques actuelles afin de s'assurer que l'accessibilité de tous est mentionnée pour promouvoir notre culture d'inclusion.

2.2 ENVIRONNEMENT BÂTI

Ce domaine fait référence à l'environnement physique dont les bâtiments, structures, aménagements et installations. Il est important que cet environnement soit accessible à tous, sans mesures d'adaptation.

² <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/canada-accessible/loi-resume.html>

³ <https://www.justice.gc.ca/fra/trans/pa-ap/index.html>

Certains espaces chez Systèmes Danfreight sont difficiles d'accès pour les employés et visiteurs en situation de handicap.

Objectifs

- Au cours des trois prochaines années, nous réviserons les plans d'évacuation d'urgence, les mettrons à jour et les partagerons avec tous les employés. Les procédures mises à jour contiendront des instructions destinées aux personnes handicapées en cas d'urgence;
- D'ici le mois de juin 2026, nous ajouterons une porte automatique à l'entrée principale de l'entreprise à l'aide d'un bouton poussoir;
- D'ici le mois de juin 2026, nous évaluerons le manque de signalisations présentes dans les stationnements (employés et visiteurs) et dans la bâtisse afin de valider si elle est adaptée aux personnes handicapées et apporterons les ajustements nécessaires au besoin;
- D'ici le mois de juin 2026, nous évaluerons l'environnement de travail des chauffeurs et l'améliorerons au besoin.

2.3 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)

L'aspect technologies de l'information et des communications décrit les systèmes internes, l'environnement numérique et les problèmes reliés qui limiteraient l'accessibilité à tous.

Nos employés du département de l'informatique ne sont pas adéquatement formés pour les fonctionnalités en termes d'accessibilité.

Objectifs

- D'ici le mois de juin 2026, les employés du département informatique seront formés sur les tendances du marché en termes d'accessibilité;
- D'ici le mois de juin 2026, nous éliminerons les obstacles possibles (sous-titrage, traduction, fonctionnalité de lecture, augmenter la grosseur du texte, etc.).

De plus, notre site Internet ne répond peut-être pas aux exigences d'accessibilité.

Objectifs

- À la suite des formations et aux outils que nous aurons développés, nous mettrons le site Web à jour avec les nouvelles fonctionnalités apprises.

2.4 COMMUNICATIONS AUTRES QUE LES TIC

Notre organisation doit garantir que toutes les communications sont accessibles et adaptées aux différents formats nécessaires pour répondre aux besoins des personnes. Actuellement, les formats de documents utilisés ne correspondent pas toujours aux besoins de tous les employés.

Objectifs

- À partir de maintenant, nous simplifierons nos communications en utilisant un langage clair et en vulgarisant les informations.
- D'ici juin 2026, nous fournirons aux employés, dans un délai raisonnable, des alternatives de format de communication adaptées (audio, imprimé, braille, format électronique accessible, etc.), afin qu'ils aient accès aux mêmes informations que les autres employés.

2.5 ACQUISITION DE BIENS, SERVICES ET INSTALLATIONS

Ce domaine vise à intégrer l'accessibilité dans le processus d'acquisition, afin de garantir que Systèmes Danfreight achète des biens, des services et des installations accessibles. Nous devons donc prendre en compte les exigences d'accessibilité dans nos pratiques d'approvisionnement. Actuellement, Systèmes Danfreight Inc. n'a pas de lignes directrices précises en matière d'accessibilité dans ses procédures d'approvisionnement.

Objectifs

- D'ici décembre 2024, nous mettrons à jour nos procédures d'approvisionnement pour inclure des vérifications d'accessibilité lors de l'acquisition de biens et services.
- D'ici juin 2025, nous sensibiliserons toutes les personnes impliquées dans l'approvisionnement aux nouvelles procédures et les mettrons à leur disposition.

2.6 CONCEPTION ET FOURNITURE DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

Systèmes Danfreight se spécialise principalement dans le transport de marchandises, et nos clients sont principalement des entreprises. Il arrive toutefois que des personnes handicapées, travaillant pour nos clients, interagissent directement avec notre service à la clientèle ou notre équipe des ventes. À ce jour, nous n'avons pas reçu de plaintes concernant l'accessibilité de nos programmes et services de la part de nos clients. Nous espérons recueillir des informations supplémentaires sur l'accessibilité de nos services grâce au processus de soumission de commentaires, qui sera mis en place en même temps que ce plan.

Des membres du personnel et des personnes handicapées ont signalé que notre site internet et nos publicités ne sont pas toujours suffisamment inclusifs.

Objectifs

- D'ici juin 2026, Système Danfreight recherchera des occasions de mieux représenter la diversité des personnes, y compris les personnes handicapées, dans ces prochaines campagnes de publicité pour favoriser l'inclusion;
- D'ici juin 2026, Système Danfreight envisagera d'intégrer une section sur le site internet qui comprend notre plan d'accessibilité afin qu'il soit disponible à tous, en tout temps, ainsi qu'une section rétroaction;
- Partager à nos clients notre plan d'accessibilité et s'assurer du respect de celui-ci;
- Ajuster nos politiques internes et notre manuel de l'employé de façon que ceux-ci respectent le principe d'accessibilité;
- Communiquer à nos employés les améliorations effectuées.

2.7 TRANSPORT

Systèmes Danfreight se spécialise dans le transport de marchandises, et non de personnes. Étant donné que la Loi canadienne sur l'accessibilité concerne le transport de personnes, nos actions ne s'appliquent pas directement à ce secteur.

3. CONCLUSION

Le présent plan d'accessibilité marque la première étape pour rendre Systèmes Danfreight plus accessible. Grâce aux discussions avec notre personnel et les personnes handicapées, nous avons identifié certains obstacles que nous nous engageons à éliminer. Nous veillerons également à accorder une attention accrue à l'accessibilité à l'avenir pour éviter de créer de nouveaux obstacles. Nous sommes conscients que ce travail ne représente qu'une première étape dans un processus continu et nous nous engageons à maintenir un environnement inclusif et accessible à tous.